

canadienne de la construction. Ces groupes intéressés et généralement représentatifs des citoyens s'étaient rendus compte de la logique de la conversion dans un monde presque totalement métrique, convaincus des avantages pratiques qu'on pouvait tirer de ce système dans un monde de marchés concurrentiels.

Alors, un comité interministériel sur le Système International d'Unités a été créé en 1968 par le gouvernement pour étudier cette question. Il avait pour mandat de faire entreprendre des études sur l'applicabilité du SI au Canada, d'examiner la nécessité de prendre des mesures gouvernementales pour faciliter l'adoption du SI et d'en faire rapport, de considérer l'adéquation de la communication et de l'information dans les secteurs public et privé sur tous les aspects du sujet, et d'encourager la liaison et la coordination des activités dans le domaine de la conversion à l'intérieur des ministères et des organismes existants. Le comité pouvait profiter de l'expérience des autres pays qui procédaient à la conversion au système métrique, et disposait d'un rapport sur les études entreprises par l'Association canadienne de normalisation. Bien que le comité n'ait pas tenu d'audiences publiques, il a étudié en profondeur l'utilisation actuelle et proposée du système métrique et a pris en considération les opinions et les propositions des organismes professionnels et industriels et des associations de consommateurs. Il a également examiné les conséquences de la conversion au système métrique pour les consommateurs, et dans l'enseignement, l'industrie et le commerce.

Livre blanc sur la conversion au système métrique

Le rapport du comité publié au milieu de 1969 a amené, le 16 janvier 1970, le dépôt à la Chambre des communes du Livre blanc sur le système métrique recommandant expressément la conversion.

Dans le Livre blanc, le gouvernement accepte de prendre l'initiative de planifier les étapes du changement. Conscient de la nécessité d'une période de transition, il proposera des dispositions permettant de répartir les responsabilités entre les secteurs public et privé en ce qui est des études, de la planification, des consultations et, finalement, de l'organisation devant assurer la coordination des opérations. Le gouvernement commencerait à effectuer le changement au sein même de ses ministères. L'éducation du public pour ce qui concerne les objectifs et le calendrier de la conversion constituerait une entreprise d'une importance primordiale. Il faudrait de plus établir et entretenir des rapports avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les principales mesures proposées par le gouvernement canadien en vue de lancer le programme de conversion au système métrique ont été la création d'une commission permanente du système métrique pour remplir des fonctions consultatives et coordonner la planification d'ensemble et donner au futur Conseil des normes du Canada le mandat de mettre au point des normes et d'en coordonner l'application dans le cadre de la conversion du secteur industriel.

Création de la Commission du système métrique au Canada

Pour appliquer la politique présentée dans le Livre blanc, la Commission du système métrique a été créée par un arrêté en conseil en juin 1971 et elle a pour but de conseiller le ministre de l'Industrie et du Commerce sur les modes de conversion au système métrique. A cette fin, la Commission a entrepris des études sur les conséquences de la conversion pour l'économie canadienne, préparé, après avoir procédé à une vaste consultation, un programme général de conversion, et diffusé de l'information sur la conversion. La Commission doit conseiller le ministre sur les mesures législatives ou autres qu'il y aurait lieu de prendre pour faciliter la conversion au système métrique et à l'occasion, faire un rapport de son activité, à la demande du ministre. En juillet 1971, le premier